

Le saviez-vous ?

Cahiers > La dernière histoire belge

Le 1er novembre 2007 | | 1 messages

En 1912, un député socialiste, Jules Destrée, a écrit au roi Albert Ier une lettre ouverte. La lettre s'appelle Sire, il n'y a pas de Belges... On y trouve, au début, des phrases restées célèbres : « laissez-moi Vous dire la vérité, la grande et horrifiante vérité (...)Sire, Vous régnez sur deux peuples. Il y a en Belgique des Wallons et des Flamands ; il n'y a pas de Belges. » La suite de la lettre est tout aussi violente. Jules Destrée fait une série de reproches aux Flamands : « Ils nous ont pris... » : notre passé, notre langue, notre argent, nos artistes, notre fierté. Jules Destrée réagissait ainsi aux premières avancées du mouvement flamand qui, selon lui, menaçaient les Wallons. La phrase « Sire, il n'y a pas de Belges... » est souvent reprise pour montrer le problème de la nation « belge » : existe-t-elle réellement ?

Toute la Flandre ne paie pas pour toute la Wallonie, contrairement à ce que l'on entend parfois dire. C'est ce qui ressort d'une étude d'Henri Capron, professeur d'économie à l'Université libre de Bruxelles. Il y a 43 arrondissements en Belgique. Et ces arrondissements cotisent tous dans une caisse fédérale, en fonction de leurs revenus. Trois arrondissements, les plus riches, cotisent plus qu'ils ne reçoivent. Et trois arrondissements, les plus pauvres, reçoivent plus qu'ils ne cotisent. Les trois arrondissements les plus riches sont flamands. Et les trois plus pauvres sont wallons.

Mais il y a 37 autres arrondissements. Et dans la liste des arrondissements qui paient pour la solidarité fédérale plus qu'ils ne reçoivent, on trouve des arrondissements wallons : le Brabant wallon, mais aussi les arrondissements de Namur et de Waremme. De même, dans la liste des arrondissements qui reçoivent de la solidarité fédérale, il y a aussi des arrondissements flamands : Ypres, Ostende, Dixmude, Maaseik, Tongres, Furnes, Roulers, Courtrai, Eeklo, Hasselt et Tielt.

Selon les résultats des élections, le rôle du Roi dans la formation d'un gouvernement sera plus ou moins facile :

1er cas : Les résultats des élections donnent clairement une majorité à un des partis au nord comme au sud du pays. Pas de problèmes, cela va vite. Le roi nomme un formateur qui deviendra 1er ministre.

2e cas : Les résultats des élections sont moins clairs. Le roi nomme un informateur qui fait le tour des partis. L'informateur prépare le terrain du formateur qui deviendra 1er ministre.

3e cas : Aujourd'hui, c'est la crise. Le roi a nommé un informateur puis un formateur puis à nouveau un informateur puis un démineur. C'est quand les résultats ne sont pas clairs ou qu'ils sont trop clairs. Lors des élections de juin 2007, beaucoup de Flamands ont voté pour des partis qui voulaient plus de pouvoirs pour la Flandre. Du côté francophone, la plupart des électeurs ont voté pour des partis qui voulaient le statu quo pour les pouvoirs des

régions. Crise donc. Le roi peut influencer la vie politique belge parce qu'il est protégé par le secret de ses conversations avec des responsables politiques. Mais le roi doit toujours être couvert par un ministre. Souvent, le Premier ministre sortant et le 1er ministre pressenti conseillent le roi.
